
Adresse de la société républicaine d'Ax (Ariège), sur la régénération de la ville et l'annonce de dons, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine d'Ax (Ariège), sur la régénération de la ville et l'annonce de dons, lors de la séance du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 686-687;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38996_t1_0686_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Manéhaud, secrétaire du district de Clermont, département de la Meuse, envoie ses lettres de baccalauréat et de licence.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Manéhaud (2).

Manéhaud, secrétaire du district de Clermont, département de la Meuse, à la Convention nationale.

Législateurs,

« Lorsqu'un régime impie asservissait la France, je me destinais à la profession qui paraissait conserver encore une ombre de liberté. Je me dévouai à l'étude de ce qu'on nommait alors lois. Le motif qui me faisait préférer cet emploi à tout autre était trop pur pour que j'en rougisse aujourd'hui. L'heureuse révolution qui donne aux Français le code de la morale et de la nature, qui fait disparaître les oppresseurs, rend inutile le dangereux talent de défendre les opprimés. La confiance de mes concitoyens m'a appelé, jeune encore, au secrétariat de l'Administration. L'ancre de la chicane n'a jamais retenti de ma voix, mais il me reste des papiers par lesquels, dans un style chrétiennement latin, et pour quelque argent, la ci-devant université de Reims, me fait bachelier et licencié *in utroque jure*. Je les voue au feu qui doit consumer et la prêtrise, et la noblesse, et la féodalité sous la République une et indivisible. *A bas les prêtres, à bas les nobles, à bas les hommes de loi, à bas tous les oppresseurs et les sangsues du peuple.*

Le secrétaire du district de Clermont, département de la Meuse.

J.-B.-C. MANÉHAUD.

Clermont, quatrièmi 5 frimaire Fan II de la République, une et indivisible. »

La Société républicaine de la commune d'Ax, département de l'Ariège, écrit à la Convention nationale que les sacrifices les plus pénibles à la chose publique ne coûtent rien à ses habitants; que tous sont animés du plus brûlant patriotisme.

Elle donne la description d'une fête civique, célébrée en reconnaissance des avantages remportés devant Maubeuge et dans divers points de nos frontières.

Toutes les citoyennes se signalent à l'envi par des offrandes multipliées en charpie, bandes artistement rangées et vieux linge, qu'elles destinent au soulagement de nos frères d'armes, et qu'elles déposent dans notre hôpital militaire.

Notre Société, citoyens, la première du département, a juré de ne reconnaître d'autre culte que celui de la raison; et bientôt tous les colifichets d'or et d'argent prendront le chemin de la Monnaie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société républicaine d'Ax (1).

La Société républicaine d'Ax, département de l'Ariège, à la Convention nationale.

« Ax, le 9 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La régénération de l'esprit public n'est plus un problème dans notre ville. Les sacrifices les plus pénibles à la chose publique ne coûtent plus à ses habitants, et désormais vous ne verrez en eux que des hommes animés du patriotisme le plus brûlant.

« Nous n'avons pas vu d'un œil froid et indifférent le succès de nos armées devant Maubeuge et dans divers points de nos frontières. Pénétrés de reconnaissance pour ce décret salutaire et terrible qui termine la guerre que les passions les plus exécrables et les vampires les plus odieux avaient déclarée dans le sein même de notre patrie au peuple et à la Constitution républicaine. Les sans-culottes d'Ax ont manifesté leur allégresse par une fête civique qui, malgré sa simplicité, portait le caractère brûlant de l'enthousiasme.

« Qu'il était beau, citoyens représentants, de voir les habitants de cette commune réunis aux autorités constituées et à la Société populaire, goûter les douceurs de l'égalité, et ne former qu'une seule famille autour de l'autel de la patrie.

« Vos moments sont trop précieux, citoyens représentants, pour vous faire une longue description d'une fête dont il nous serait impossible de vous peindre la majestueuse simplicité. Les portes des maisons étaient ornées de branches de chêne et surmontées de drapeaux tricolores; leur faite était couronné par des emblèmes patriotiques et des inscriptions propres à graver dans tous les cœurs la haine des tyrans et l'amour de la liberté. Les citoyens et citoyennes faisaient retentir au loin nos montagnes des cris sacrés de *Vive la République! Vive la Montagne!* L'hymne marseillais, la chanson des sans-culottes et la Carmagnole furent chantés avec l'enthousiasme le plus pur et accompagné, non de ces danses symétriques dont la lubricité n'est propre qu'à corrompre des mœurs républicaines, mais de ces farandoles riantes qui peignent la sérénité dans nos âmes et la gaieté dans nos esprits. Réuni autour de l'autel de la patrie, le peuple y prononce le serment sacré de vivre libre ou de mourir, et rentre dans le même ordre dans la salle de la société.

« Là, un orateur, touché du spectacle de cette cérémonie auguste, fait entendre les cris perçants de la patrie qui appelle de nouveaux défenseurs sur nos frontières. Il cite au peuple assemblé le dévouement généreux de la commune de Franciade; il propose d'offrir à la Convention un cavalier équipé et monté aux frais de tous les citoyens. Sa proposition est saisie avec vivacité et les secrétaires ne peuvent répondre au zèle empressé des souscripteurs. Enfin, 1,000 livres sont à l'instant déposées sur le bureau avec une grande partie de l'équipement. La société, au milieu des applaudissements, offre à la Convention nationale un cava-

1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 315.

2) Archives nationales, carton C 286, dossier 842.

3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 315.

1) Archives nationales, carton C 286, dossier 842.

lier jacobin prêt à se dévouer à sa défense et à celle de la République, une et indivisible.

« Mais c'est peu, citoyens représentants, toutes les citoyennes à l'envi se signalent par des offrandes multipliées; elles portent sur le bureau, et vous offrent, par notre organe :

« Charpie, un quintal, ci..... 1 q^{tu}
« Des bandes et des compresses artistement rangées, trente livres, ci..... 30 liv.
« Du vieux linge propre à faire des bandes, et des compresses, un quintal cinquante livres, ci..... 1 q^{tu} 50 liv.
qu'elles destinent au soulagement de nos frères d'armes, et qu'elles déposent dans notre hôpital militaire.

L'Europe, étonnée de vos glorieux travaux, avait admiré jusqu'à ce jour les progrès étonnants que vous aviez fait faire à la raison et à la philosophie. Mais aujourd'hui, grâces immortelles vous soient rendues d'avoir sapé jusque dans ses fondements cette puissance terrible et redoutable, dont la funeste influence n'a que trop entravé les rayons de la roue politique. Le voile est déchiré, le bandeau fatal qui couvrait nos yeux depuis dix-huit siècles est tombé à la lueur de la vérité. Un culte qui absorbait des fonds immenses va être proscrit par vos lois salutaires, et ses nombreux partisans vont rentrer dans la poussière, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

« Notre société, citoyens représentants, la première du département de l'Ariège, a prêté individuellement le serment de ne reconnaître d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité, de la philosophie et de la raison. Bientôt nos sauts et nos vases sacrés prendront le chemin de la monnaie, tâcheront de servir la chose publique, à laquelle ils furent si longtemps inutiles.

« Nous vous offrons, citoyens, avec autant de générosité, 1,000 écus destinés au traitement de notre ci-devant curé constitutionnel, et que vous appliquerez d'une manière plus avantageuse aux besoins des défenseurs de la patrie. L'état de nos offrandes, citoyens, est proportionné à l'indigence des habitants, et non à l'ardeur de notre zèle et de notre dévouement civique. Mais soyez au moins convaincus que nous déjouerons, dans les circonstances les plus difficiles, les trames des malveillants et des ennemis de la République.

« **TOURNESOL-BEROT**, président; **Paul-Émile ABAT**, secrétaire; **RIVIÈRE**, secrétaire. »

La Société populaire des sans-culottes de Joinville, après avoir félicité la Convention nationale sur la juste punition du ci-devant Philippe d'Orléans, l'invite à faire aussi punir ses complices.

Elle propose encore à la Convention nationale, comme une mesure révolutionnaire, de décréter que les créances des aristocrates et autres ennemis de la République qui auraient prêté à Joseph d'Orléans depuis 1789, seront saisies au profit de la nation, en exceptant cependant les petites sommes prêtées par des sans-culottes trompés par une feinte popularité.

Renvoi au comité des fiancées (1).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 316.

Le conseil général de la commune d'Amiens demande à la Convention nationale que le bataillon des citoyens de la première réquisition de cette commune conserve son organisation.

Renvoi au comité de Salut public (1).

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris envoient le total journalier des détenus dans les différentes prisons de Paris, qui se monte, à l'époque du 26 frimaire, à 4,364; et à celle du 27, à 4,352.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit les lettres des administrateurs du département de police (3).

I.

« Commune de Paris, le 27 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 26 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie	542
« Grande-Force	589
« Petite-Force	275
« Sainte-Pélagie	222
« Madelonnettes	222
« Abbaye	139
« Bicêtre	746
« A la Salpêtrière	369
« Chambres d'arrêt, à la Mairie	101
« Luxembourg	377
« Maison de suspicion, rue de la Bourse	311
« Les Capucins, faubourg Saint-Antoine	»
« Réfectoire de l'Abbaye	65
« Les Anglaises, rue Saint-Victor	111
« Les Anglaises, rue de Lourcine	66
« Les Carmes, rue de Vaugirard	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine	39
« Écossais, rue des Fossés-Saint-Victor	82
« Saint-Lazare, faubourg Saint-Lazare	»
« Maison Escourbiae, rue Saint-Antoine	25
« Belhomme, rue de Charonne, n° 70	41
« Total général	<u>4,363</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 316.

(2) Ibid.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 826.